

# SNU — IPP35

## Actualités

### Permutations nationales Changer de département

#### CALENDRIER DES OPERATIONS

Les dates précises seront publiées dans la note de service dans un BO de début novembre 2007-10-10

**19 novembre 2007** : ouverture du service Internet

**10 décembre 2007** fermeture du service Internet

**11 au 13 décembre 2007** : envoi des confirmations des candidatures dans la boîte aux lettres I-PROF de l'enseignant

**21 décembre** : date du renvoi des confirmations

**22 février 2008** : date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature , des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur)

**Fin mars 2008 résultats**

Aucune modification notable par rapport aux barèmes appliqués l'an passé. Seul un gros point d'interrogation demeure sur les 500 points accordés aux situations relevant du handicap (démarche auprès des MDPH) et /ou de problèmes sociaux. Nous avons fait modifier la circulaire auprès du ministère pour la rendre plus lisible et pour corriger des ambiguïtés de l'an passé. Nous avons également demandé que soient majorés les points pour renouvellement de demande quand la demande est ancienne

### Évaluations CM2

L'évaluation diagnostique CM2 a été mise en place dans la précipitation et obtenu que les enseignants ont toute latitude de l'évaluation ne soit pas obligatoire.

Le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. En effet, sur les 44 exercices du livret ministériel : -21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passation raccourcis ou allongés), -4 sont « inspirés » d'exercices des évaluations 6e de 2006 ; raccourcis ou simplifiés.

Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures. Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2. Les compétences mesurées sont majoritairement celles de fin de cycle des apprenants fondamentaux et non celles du cycle des approfondissements.

L'utilisation du document ministériel n'est pas obligatoire. Le ministère nous a confirmé que les enseignants ont toute latitude de créer et d'utiliser leurs propres outils. Les évaluations CE1 de 2006, mises en place, elles aussi, dans la précipitation, avaient fait l'objet de problèmes d'étalonnage et de protocole des exercices. A la suite de différentes remontées du terrain et à la publication du rapport de l'IGEN, elles ont été modifiées cette année. Un guide d'aide à l'exploitation des résultats est disponible sur le site Eduscol.

D'autre part, on peut s'étonner que le ministère n'ait pas donné plus d'explications concernant la mise en place et le contenu de ces évaluations.

Si ces évaluations permettent de déceler de manière fine les élèves en grande difficulté et de mettre en place des remédiations, on peut par contre s'inquiéter sur la nécessité de faire passer ces évaluations pour tous les élèves.

Le changement de finalité des évaluations n'est accompagné ni d'exploitation, ni de formation.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

### Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat !

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force face à l'administration et au gouvernement.

Plus que jamais la profession a besoin de tous les collègues pour montrer sa détermination collective à ne pas céder aux pressions gouvernementales qui voudraient amoindrir le Service Public d'Education par la baisse du nombre de postes, la remise en cause du statut des fonctionnaires et l'augmentation des charges de travail.

**Agir pour défendre le Service Public d'Education**, seul garant de l'égalité de traitement des élèves, transformer l'école, tenir informée la profession et faire valoir les droits individuels et collectifs des collègues, telles sont les orientations du SNUipp FSU.

Les cotisations des adhérents sont le seul moyen de financement des actions et garantissent l'indépendance du syndicat.

**Plus nombreux, plus forts, plus efficaces !**

**Se syndiquer est un acte prioritaire !**

**Dès maintenant, rejoignez-nous !**

Rappel : votre cotisation syndicale peut-être étalée sur l'année et 66% sont déductibles des impôts.

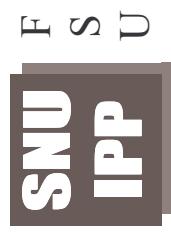
Le SNUipp 35 consulte la profession.

Participez pour donner votre avis aux demi journées d'informations syndicales que nous proposons au mois de décembre.

Dispensé de timbrage RENNES CTC



Déposé le 30 / 10 / 2007



ETIQUETTE ADRESSE

Octobre 2007  
Bulletin supplément  
N° 189 Prix : 1,2 €



L'ensemble des fédérations de fonctionnaires et de l'Éducation Nationale fait un appel unitaire à un mouvement de grève le 20 novembre (déclarations page 2). La mobilisation doit être importante pour s'opposer aux différentes attaques faites à la fonction publique.

La FSU 35 et Le SNUIpp35 appellent les collègues à participer massivement aux assemblées générales proposées dans le département afin de préparer cette journée :

- le 13 novembre à 17h30 à Rennes,
- le 15 novembre à 17H à Redon à l'école Charlie Chaplin
- le 15 novembre à Saint Malo

*le lieu est encore à définir*

Le SNUIpp 35 consulte la profession. Participez pour donner votre avis aux demi journées d'informations syndicales que nous proposons au mois de décembre.



## Communiqué de presse des fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

### Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accenueront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accenrera encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Paris, le 23 octobre 2007

NB : SUD Education rendra sa réponse ultérieurement

### BASE ELEVES

Si le SNUipp se félicite du retrait de certains champs de renseignement, il ne faut pas oublier que nous revendiquons toujours l'arrêt de l'expérimentation. Le fichier base élèves reste un danger pour les libertés individuelles. Le dossier n'est pas clos. Ici, en Ille et Vilaine, en accord avec ses convictions, une directrice a démissionné de ses fonctions, décidée à continuer son engagement par d'autres voies. Pour les autres, des pressions réapparaissent pour effectuer les mises à jour, les bascules, dans les délais les plus courts. Le SNUipp continuera d'intervenir contre tout mode d'intimidation.

#### Les instances du mois

- CTPD : 15 novembre
- Commission technique paritaire départementale
- CAPD : 22 novembre
- Formation continue
- Commission administrative paritaire départementale
- CDEN : 23 novembre
- Conseil départemental de l'éducation nationale

## RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

### TEMPS DE TRAVAIL

### ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

#### Le SNUipp 35 consulte la profession

La situation de l'enseignement se dégrade. La réception des appels téléphoniques, des mails fait apparaître au travers des cas individuels la mutation générale à la baisse des conditions d'exercice du métier. Et que dire de l'aspect scandaleux des annonces de changements sur les contenus d'enseignement (1 heure d'EPS supplémentaire), l'aménagement de la semaine (quatre jours), sans concertation, sans réflexion sur les multiples modifications qui entraîne ce genre de décisions.

« Travailleur plus et gagner moins » semble être le credo de ceux qui sous prétexte de modernisation augmentent les charges de travail, font régresser notre pouvoir d'achat, diminuent le nombre de postes. Cela se traduit au jour le jour par une pression de plus en plus forte de la hiérarchie pour obtenir une servilité des personnels.

#### QUESTIONNAIRE

##### Évolution des rapports avec la hiérarchie :

Avez-vous le sentiment d'être respecté, écouté ?

Avez-vous le sentiment d'une reconnaissance de votre travail ?

Avez-vous déjà subi des pressions et de quelle nature ?

##### Conférences pédagogiques :

Pensez vous que leurs contenus soient pertinents ? réalistes ?

##### Inspection :

Avez-vous la satisfaction d'avoir été correctement évalué ?

Comment qualifiez vous l'attitude de votre inspecteur à cette occasion ?

##### Autre(s) rubrique(s) qui vous semble(nt) importante :

4 décembre 2007	6 décembre 2007
<u>Rennes</u> 13h30 16h30	<u>Redon</u> 13h30 16h30
Au SNUipp	Saint Malo 13h30 16h30
9 avenue Chardonnnet	35 rue Ernest Renan salle2 Rez-de-chaussée

#### RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES.

##### Qui participe ?

##### Comment participer ?

Chacun doit informer son IEN de sa participation (voir modèle de courrier). Cette autorisation est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/86). En cas de problème, nous informer. Informez les parents d'élèves plusieurs jours à l'avance. Votre demande doit parvenir à l'IEN au moins une semaine avant la réunion sous peine de refus. Envoyez la dès maintenant.

**Attention : un droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.**

*A l'IEN  
Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice de l'Education nationale  
Circ conscription de....  
Monsieur l'Inspecteur,  
Conformément aux dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je participe à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le ..... à .....  
Veuillez.....  
Date et signature*

sonnés : harcèlement pour les tâches administratives, surveillance des arrêts maladie, inspections destruction, mise en place des projets pédagogiques ou suivi des élèves en difficulté (PPRE). Les directeurs de par leur position au sein des écoles subissent de plein fouet les conséquences de cette accumulation de réunions, de circulaires.

Les missions des conseillers pédagogiques se multiplient, les réseaux d'aides sont toujours insuffisants(11 postes de réducteurs sont toujours vacants sur notre département) En aval des réunions d'informations syndicales nous vous proposons par le questionnaire suivant de nous faire remonter votre opinion sur les aspects du métier tels que vous les vivez personnellement.

##### Temps de travail :

A combien d'heures estimatez vous votre temps de travail global par semaine (à l'école et hors école) ? Temps de réunions, formelles et informelles : Temps de formation continue (stages le mercredi) : Temps de concertation avec les parents : Temps de préparation, de correction : Autres (précisez) :

##### Évolution des rapports avec la hiérarchie :

Avez-vous le sentiment d'être respecté, écouté ?

Avez-vous le sentiment d'une reconnaissance de votre travail ?

Avez-vous déjà subi des pressions et de quelle nature ?

##### Conférences pédagogiques :

Pensez vous que leurs contenus soient pertinents ? réalistes ?

##### Inspection :

Avez-vous la satisfaction d'avoir été correctement évalué ?

Comment qualifiez vous l'attitude de votre inspecteur à cette occasion ?

4 décembre 2007	6 décembre 2007
<u>Rennes</u> 13h30 16h30	<u>Redon</u> 13h30 16h30
Au SNUipp	Saint Malo 13h30 16h30
9 avenue Chardonnnet	35 rue Ernest Renan salle2 Rez-de-chaussée

#### RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES.

##### Qui participe ?

##### Comment participer ?

Tout le monde peut y participer quelle que soit la fonction : directeur, adjoint, titulaire remplaçant ...syndiqué, non syndiqué.

Chacun doit informer son IEN de sa participation (voir modèle de courrier). Cette autorisation est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/86). En cas de problème, nous informer.

Informez les parents d'élèves plusieurs jours à l'avance.

Votre demande doit parvenir à l'IEN au moins une semaine avant la réunion sous peine de refus.

Envoyez la dès maintenant.

**Attention : un droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.**